

SERVICE URBANISME

Direction générale des services techniques,
de l'aménagement et de l'environnement



Nos références : Urba – LTR 052-2025

Dossier suivi par : Jérôme LION, Pascal MEDORI

Pièces jointes : plan de division, plan de détection et plan de servitudes

Extrait de la servitude d'eaux pluviales

VILLE D'ANDRÉSY

COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE et OISE

*Immeuble Autoneum
rue des Chevries
78 410 AUBERGENVILLE*

AndréSy, le 3 avril 2025,

Objet : demande d'établissement servitude canalisation eaux usées eaux pluviales – terrain du Moussel – parcelles AT 96 721 et 718p et suppression servitude d'écoulement d'eaux pluviales

Madame la Présidente,

Chère Claire

Dans le cadre d'une promesse synallagmatique de vente en date du 23 décembre 2024 établie entre la Commune d'AndréSy et le promoteur immobilier Care Promotion, la Commune d'AndréSy s'est résolue à céder une propriété portant, en particulier, une maison bourgeoise et diverses constructions, sises 2 boulevard Noël Marc et rue du Moussel et cadastrées section AT numéros 96, 721 et 718p en vue de la réalisation d'un projet immobilier de logements neufs, dont 40% sociaux, avec la réhabilitation du « Moussel » en un établissement recevant du public (ERP).

Or, avec la création de la communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise en 2016, il se trouve que la compétence assainissement a été reprise par votre collectivité.

A ce jour, une servitude d'écoulement d'eau existante les biens. Cette servitude apparaît dans l'acte de vente par la Commune d'AndréSy au profit de Monsieur ANATOLIE, reçu par Maître Collet, notaire à ANDRESY en date du 9 septembre 1878, dont vous trouverez copie à ce présent courrier. Nous souhaitons l'extinction de cette servitude d'eau pluviales. En effet, cette servitude en l'état n'a plus lieu d'être depuis la création d'un réseau communautaire d'eaux usées et d'eaux pluviales passant sur les parcelles cadastrées section AT numéros 96 et 721. De même, nous souhaitons également matérialiser ces canalisations via la constitution d'une servitude de passage de canalisations d'eaux usées et eaux pluviales.

Afin d'anticiper le projet d'acte constitutif de cette servitude de canalisations, la commune d'AndréSy a fait établir, à ses frais, par le géomètre foncier experts établi à Montigny-le-Bretonneux :

- le plan de division primaire avec la position des bornes et marques peintures ;
- le plan de détection des réseaux eaux usées et eaux pluviales ;
- le plan des servitudes à constituer appartenant à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Je vous transmets en pièces jointes les 3 plans réalisés par le géomètre.

Cette servitude, à établir par acte authentique, sous la forme administrative ou notariée, devra être publiée au Service de La Publicité Foncière de Versailles.

Bien entendu, les frais d'établissement de cet acte devront être supportés par votre collectivité en tant que bénéficiaire de cette servitude de canalisation.

De notre côté, en raison de l'ancienneté des canalisations et souhaitant vous être agréable, la Commune d'Andrésey est prête à renoncer à l'indemnité compensatrice de passage des canalisations.

Enfin, nous souhaiterions que cet acte authentique soit signé avant le **30 novembre 2025** au plus tard, soit un mois avant la date prévue pour la vente effective de ce terrain au promoteur immobilier Care promotion.

En vous remerciant d'avance, veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations les meilleures.

Amitiés,



Lionel WASTL

Maire de la Ville d'Andrésey

DEPARTEMENT DES YVELINES

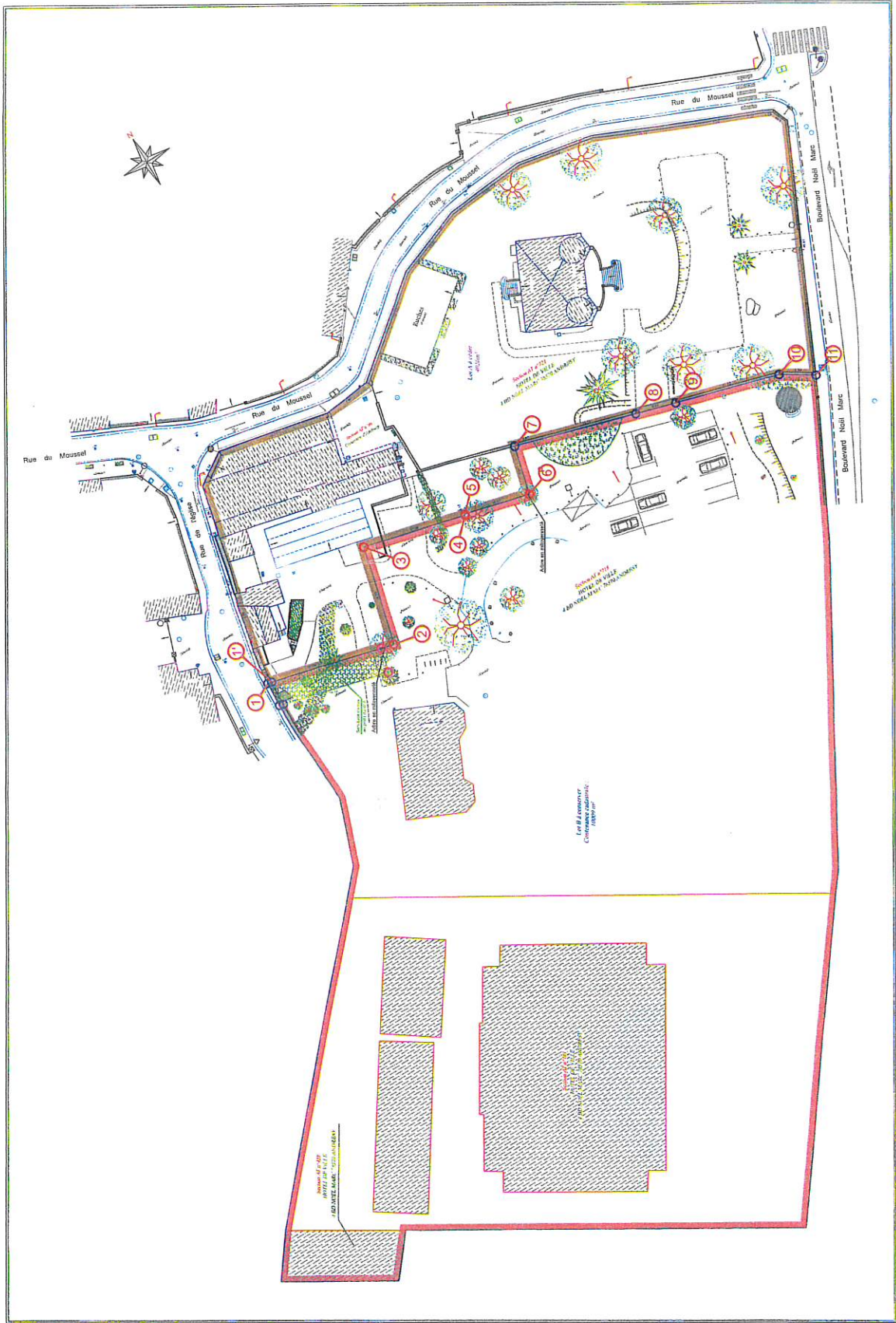
Commune d'Andresy
Z.N. de Saint Martin
Section AT n°98, 101, 458, 718, 721

Plan de division primaire
Maison du Moussel
Echelle 1:200

Service de l'Urbanisme
Mairie de Andresy
1 rue de la République
78110 Andresy
Tél : 01 30 60 00 00
Fax : 01 30 60 00 01
Email : urbanisme@andresy.fr

Service de l'Urbanisme
Mairie de Andresy
1 rue de la République
78110 Andresy
Tél : 01 30 60 00 00
Fax : 01 30 60 00 01
Email : urbanisme@andresy.fr

Service de l'Urbanisme
Mairie de Andresy
1 rue de la République
78110 Andresy
Tél : 01 30 60 00 00
Fax : 01 30 60 00 01
Email : urbanisme@andresy.fr



Commune d'Andresy
2 Bd de Noël Marc
Section AT n°721



Plan de Détection EU et EP
Maison du Moussel

Echelle 1/200



Plan de situation sans échelle



Service des Domaines de la Commune d'Andresy
Mairie d'Andresy
2 Bd de Noël Marc
78130 Andresy
Tél : 01 30 88 18 18
Fax : 01 30 88 18 19
E-mail : d@andresy.fr
Site : www.andresy.fr

NOTA : Plan établi suivant l'état des lieux et les coordonnées de validité à la date du levé.
Il ne garantit pas l'absence de pollution ou de nuisance. Il est établi à l'usage de la commune.
Il ne garantit pas l'absence de pollution ou de nuisance. Il est établi à l'usage de la commune.
Il ne garantit pas l'absence de pollution ou de nuisance. Il est établi à l'usage de la commune.
Il ne garantit pas l'absence de pollution ou de nuisance. Il est établi à l'usage de la commune.

LEVEUR	Service des Domaines de la Commune d'Andresy
EU	Service des Domaines de la Commune d'Andresy
EP	Service des Domaines de la Commune d'Andresy
Aménagement	Service des Domaines de la Commune d'Andresy
Environnement	Service des Domaines de la Commune d'Andresy
Travaux de Détection	Service des Domaines de la Commune d'Andresy
Travaux de Détection	Service des Domaines de la Commune d'Andresy
Travaux de Détection	Service des Domaines de la Commune d'Andresy
Travaux de Détection	Service des Domaines de la Commune d'Andresy

